

Le Myriophylle à épi

Les élus et gestionnaires d'Argenteuil ont décidé de faire de la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes une priorité d'action, dans le but de prévenir leur introduction dans les lacs du territoire. Le myriophylle à épi est une plante aquatique exotique envahissante qui est répertoriée dans une quarantaine de lacs et rivières de la région. Un guide a été conçu par le CRE Laurentides pour résumer l'information nécessaire pour reconnaître celle-ci parmi les espèces de plantes aquatiques naturellement présentes dans les lacs. Il fournit également des recommandations pour éviter de transporter cette plante d'un plan d'eau à l'autre et ainsi, prévenir ou freiner sa propagation.

La municipalité du Village de Grenville distribuera des exemplaires de ces guides à la descente de bateaux durant la saison estivale 2017. Des exemplaires sont disponibles à l'hôtel de ville et vous pouvez également le consulter en ligne à l'adresse suivante :

http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/Guide_Myriophylle_FR.pdf



Nominations

Nous sommes heureux de vous annoncer l'embauche de M. Daniel Emond à titre de contremaître aux services des travaux publics et techniques. Son entrée en poste a eu lieu le 5 juin dernier. M. Emond possède une vaste expérience en traitement des eaux ainsi qu'en travaux de génie civil. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre beau village !

Souhaitons également la bienvenue à quatre (4) nouveaux pompiers en formation au sein du service de sécurité incendie : madame Cendrine Sénécal ainsi que messieurs Philippe Nadeau, Joël Cadieux et Brandon Proulx.

Activités

** Fête de la Saint-Jean-Baptiste **

Samedi le 24 juin au Parc Normand-Woodbury : Ouverture du site à 15 h avec jeux gonflables pour les enfants et animation. En musique dès 19 h avec « La gang à Johnny » suivi des feux d'artifices à 22 h. Soyez-y !

** Grenville United Church **

Vendredi le 11 août de 17 h à 19 h : Venez célébrer le 150^e anniversaire de la Fête du Canada à la Maison du Patrimoine située au 17, rue Canal Nord. Au menu : BBQ, jeux, musique et plaisir ! Billets en vente au coût de 10 \$ ou 25 \$ pour une famille de 2 adultes et 2 enfants. Pour information et inscription : Suzanne au 613-677-4722.

** Jardins Communautaires **

La municipalité, les Loisirs de Grenville ainsi que l'école Dansereau-St-Martin s'unissent pour mettre en œuvre un beau projet commun qui touchera directement les jeunes et les citoyens de la communauté! Les enfants fréquentant le camp de jour s'occuperont de l'entretien des jardins qui seront installés près de la patinoire dans le parc Normand-Woodbury. Merci de les respecter.

Vous représentez un organisme et désirez faire paraître une activité qui aura lieu prochainement dans la région ? Veuillez svp vous adresser à Madame Valérie Desrosiers au 819-242-2146 poste 2501 ou au vdesrosiers@grenville.ca

Systeme d'alertes et notifications

Le système possède déjà les numéros de téléphone des lignes terrestres mais vous devez vous inscrire avec un numéro de portable, un courriel ou un texto pour être informé en cas de situations d'urgence, avis de non-consommation d'eau, travaux pouvant causer des désagréments, activités communautaires, avis publics ou au cours d'autres événements imprévus qui surviennent dans la municipalité. Le lien pour vous inscrire se trouve sur notre site web au www.grenville.ca sous l'onglet « Citoyens » ou téléphonez à l'hôtel de ville.



Pour nous joindre

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h 00

Téléphone : 819-242-2146 • Télécopieur : 819-242-5891

Site Internet : www.grenville.ca • Courriel : info@grenville.ca

TITRE	NOM
ADMINISTRATION	
Directeur général et secrétaire-trésorier	Alain Léveillé
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe	Chantal Rheault
Adjointe administrative	Valérie Desrosiers
INSPECTION & URBANISME	
Inspecteur	Luc Gagné
TRAVAUX PUBLICS	
Contremaître	Daniel Emond
Journaliers	Christian Cyr Robert Bertrand Marco Cardinal
CENTRE COMMUNAUTAIRE & BIBLIOTHÈQUE	
Responsable	Céline Joly
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	
Directeur	Stéphane Aubry
CONTRÔLE DES ANIMAUX	
Patrouille Canine	Alexandre Roy 1-800-950-4280
BANQUE ALIMENTAIRE	
Banque alimentaire (435, rue Principale, Calumet)	819-242-8088
COMITÉ DE BÉNÉVOLES	
Président, Loisirs de Grenville inc.	Peter Dopelhamer
Président, Commission du Patrimoine de Grenville	Laurent Chartrand
Directrice, Maison des jeunes de Grenville	Carolle Normand

Votre conseil municipal



Luc Grondin
Maire



André Lemay
Siège #1



André Woodbury
Siège #2



Louis André Desjardins
Siège #3



Jocelyne Louis-Seize
Siège #4



Bernard Desforges
Siège #5



Pierre Thauvette
Siège #6



Village de Grenville

21, Tri-Jean, Grenville (Québec) J0V 1J0
Téléphone : 819 242-2146 • Télécopieur : 819 242-5891

Courrier électronique : info@grenville.ca

Site internet : grenville.ca

Bulletin Municipal

#2017-02

À ne pas manquer dans ce numéro

- ➔ Informations utiles pour l'arrivée de l'été
- ➔ Nouvelles embauches
- ➔ Conseils pour les chats errants et autres animaux indésirables
- ➔ Fête de la Saint-Jean-Baptiste



Mot du maire / Mayor's Message

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'école est terminée, l'été tant attendu est enfin là apportant avec lui les vacances, les belles soirées barbecue entre familles et amis, les plaisirs d'être à l'extérieur tant au parc, aux jeux d'eau ou bien au match de soccer avec les enfants ! C'est aussi les promenades dans un village fleuri et bien entretenu grâce à l'engagement de nombreux citoyens et au bon travail de nos journaliers municipaux. Nous vous en remercions !

Je tiens à vous informer que le conseil municipal nommera un édifice en l'honneur du défunt maire M. Ronald Tittlit. Celui-ci a laissé sa trace dans la municipalité pendant plus d'un quart de siècle, vous serez conviés en septembre à assister à un événement en sa mémoire.

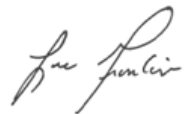
En terminant, je vous souhaite un excellent été et de belles vacances bien méritées !

Dear Citizens,

School is out, the long-awaited summer is finally here with its vacation, its long evenings around the barbecues with friends and family, the pleasure of being outdoors in the park, at the water games or at a soccer match with the kids! Summer also means pleasant walks through a neatly kept village in full bloom thanks to the commitment of many of our residents and the good work of our municipal workers. Thank you all! I wish to inform you that the municipal council will dedicate a building in honour of our late Mayor, Mr. Ronald Tittlit, who left his mark on the municipality for over a quarter of a century. You will be invited in September to attend an event in his memory.

In closing, I wish you a great summer and a wonderful, well-earned vacation!

Au nom du conseil municipal
Votre maire, Luc Grondin



Foyers extérieurs

Sous réserve de l'article 8.01, un feu d'ambiance est permis dans une cour privée à la condition que l'installation respecte les critères suivants : le foyer doit être situé à cinq (5) pieds des lignes de propriété et à quinze (15) pieds de tout bâtiment dans le cas d'une cour privée résidentielle et à quinze (15) pieds de tous véhicules et à dix (10) pieds de tous matériaux combustibles; l'installation doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée en métal de façon permanente ou portative. Toute installation doit être munie d'un pare-étincelles. **Vous devez obligatoirement respecter les normes prescrites ci-haut mentionnées.**

Feux à ciel ouvert

Nous vous rappelons que les feux à ciel ouvert sont strictement interdits en tout temps à moins de posséder un permis spécial émis par la municipalité. Des amendes peuvent être imposées à ceux qui refusent de respecter ce règlement.

Abattage d'arbres

Le règlement de zonage #287 de la municipalité a pour but de contrôler l'abattage des arbres sur les propriétés privées. Avant tout abattage d'arbre, vous devez vous procurer un permis relatif à ces travaux auprès de l'inspecteur. Une infraction à ce règlement rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 500 \$ à laquelle s'ajouteront des montants supplémentaires selon le cas. Veuillez donc non seulement respecter ce règlement, mais la nature aussi.



Arrosage

** Modification du règlement **

Nous demandons à la population de respecter le règlement municipal #316-2017 qui limite l'arrosage de pelouses, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux les jours de semaine pairs avec les résidences de nombre pair et les jours de semaine impairs avec les résidences de nombre impair, entre les heures suivantes : de 19 h à 22 h **pour un maximum d'une heure. Il est strictement interdit d'arroser la fin de semaine. Il est obligatoire d'utiliser une machine à pression pour nettoyer vos entrées, stationnements et résidences.** Des amendes peuvent être imposées à ceux qui refusent de respecter ce règlement. Une copie du règlement peut être consultée au bureau municipal ou sur notre site web.

Coupe de gazon

Veuillez prendre note que la municipalité ne procède pas à la coupe de gazon dans l'emprise des rues (partie entre l'asphalte et la ligne de lot de votre propriété) et que nous comptons sur votre bonne volonté pour entretenir vous-même cette partie de terrain afin que notre village conserve l'aspect de propreté qu'on lui connaît.

De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de diriger l'herbe vers le chemin public lors de la coupe de votre gazon.

Permis et certification d'autorisation

Vous désirez faire des travaux chez vous ? N'oubliez pas votre permis avant d'entreprendre vos travaux ! Plusieurs projets de construction et de rénovation nécessitent d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation au préalable. Alors, avant de débiter vos travaux, veuillez communiquer avec l'inspecteur, M. Luc Gagné, au 819-242-2146 poste 2523. Le formulaire de demande de permis est disponible directement à l'hôtel de ville ou sur notre site web sous l'onglet « Formulaires ».

Préposée à la surveillance et à la réglementation

Notre préposée à la surveillance et à la réglementation, Nadia Miron, sillonnera encore une fois cette année, les rues de notre village afin de vérifier le respect des règlements relatifs à : abri temporaire, arrosage, herbe longue, salubrité, éclairage, permis de construction, animaux, piscine, nuisance, terrain de tennis, descente de bateau, stationnement, vente de garage, feux extérieurs, etc. Nous vous demandons votre collaboration ainsi que le respect envers la préposée !

Chats errants et autres animaux indésirables

Nous recevons plusieurs plaintes concernant les chats errants et les autres animaux indésirables tels que les mouffettes, les rats laveurs et les marmottes. En premier lieu, sachez qu'il faut éviter de les nourrir. Saviez-vous qu'il existe également différents produits pour les repousser? Nous vous proposons un répulsif en granules « Fiche le camp » en vente chez Distribution Laniel situé au 1613, route 148 à Grenville. Le prix varie entre 15 \$ et 20 \$.

Il existe d'autres moyens naturels tel que de la moutarde diluée avec de l'eau en quantité égale avec laquelle vous aspergez le mélange où les chats se promènent sur le terrain ou encore saupoudrer du poivre noir fraîchement moulu aux endroits que côtoient les chats. Vous êtes invités à consulter le <http://www.10-trucs.com/animaux/10-trucs-pour-eloigner-les-chats.html> pour y retrouver d'autres trucs !

Comme dernier recours, pour les chiens et les chats seulement, une cage est disponible à l'hôtel de ville. Cette cage est prêtée aux citoyens sans frais pour une durée de sept (7) jours incluant la fin de semaine. La Patrouille Canine Alexandre Roy est ensuite appelée pour venir prendre en charge l'animal capturé. Considérez qu'il en coûte 100 \$ à la municipalité par animal capturé; ces frais impacteront vos comptes de taxes municipaux futurs. Veuillez noter que si vous utilisez votre propre cage ou vos propres moyens pour faire la capture, des frais vous seront chargés pour utiliser les services de la Patrouille Canine.

